



REPUBLIQUE GABONAISE
Ministère des Eaux et Forêts, de
l'Environnement, du Climat, chargé
du Conflit Homme-Faune



CONSERVATION JUSTICE

Conservation Justice

RAPPORT ANNUEL

2025



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Conservation Justice
WhatsApp : (+32) 495 92 25 58

BP : 23903 Libreville, Gabon
Téléphone : (+241) 74 23 38 65

E-mail : luc@conservation-justice.org
Web: www.conservation-justice.org

Table des matières

Table des matières

Résumé	2
Introduction.....	4
1 <i>Projet AALF : Appui à l'Application de la Loi sur la Faune</i>	5
Investigations	5
Opérations.....	7
Département juridique.....	10
Communication.....	11
2 <i>Projets de Brigade de Faune</i>	12
Information/sensibilisation/éducation environnementale	12
Appui à l'atténuation du Conflit Homme-Faune	14
Appui à la surveillance.....	18
3 <i>Projet ALEFI (Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale)</i>	19
Missions Communautaires	19
Département juridique.....	22
4 <i>Formations</i>.....	24
5 <i>Relations extérieures</i>.....	25
6 <i>Conclusions</i>	26

Résumé

Le projet **Appui à l'Application de la Loi sur la Faune (AALF)** constitue la première initiative mise en œuvre par Conservation Justice (CJ) au Gabon. Il est déployé depuis 2010 dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère des Eaux et Forêts. En 2012, un avenant à l'accord initial a été signé entre les deux parties afin d'élargir le champ d'intervention à la lutte contre l'exploitation forestière illégale. Depuis 2019, CJ met également en œuvre trois projets d'appui aux brigades faune, en collaboration avec les autorités locales et quatre sociétés forestières certifiées.

Le présent rapport rend compte des résultats obtenus à l'échelle nationale au cours de l'année 2025. Les activités menées ont notamment porté sur :

1. La conduite d'enquêtes relatives au trafic de faune et de bois ;
2. L'organisation d'opérations d'arrestation en coordination avec les autorités compétentes ;
3. L'appui au suivi des procédures judiciaires ainsi qu'à l'exécution des décisions rendues ;
4. Les actions d'information et de sensibilisation des communautés locales sur la gestion durable et la protection de la faune et des forêts ;
5. La mise en œuvre d'activités de sensibilisation dans les écoles et les villages ;
6. La surveillance des activités dans et aux abords des concessions forestières ;
7. Le suivi des dispositifs de barrières électriques mobiles autour des parcelles agricoles, comme outil d'atténuation des conflits homme-faune ;
8. Le renforcement des capacités et de la collaboration avec les autorités administratives et judiciaires ;
9. La communication médiatique relative aux arrestations effectuées, aux décisions judiciaires rendues, ainsi qu'aux activités de sensibilisation et de formation menées.

Les sections suivantes présentent en détail les résultats obtenus en 2025, dont les principaux éléments sont résumés ci-après.

Projet AALF :

1. **55 missions** d'investigation ont été organisées à travers le Gabon, totalisant **189 jours** de terrain. Elles ont permis d'identifier et d'entrer en contact avec **95 présumés trafiquants** de faune et grands braconniers ;
2. **10 opérations ont été réalisées** grâce aux enquêtes menées par AALF avec un total de **33 trafiquants** de faune arrêtés, en possession de 64 défenses d'ivoire pour un poids de 192,2 kg ;
3. Le département juridique a également assuré le suivi de 3 opérations supplémentaires, initiées par les forces de l'ordre et le Ministère des Eaux et Forêts. Ces dossiers concernent 10 présumés trafiquants impliqués dans le trafic d'ivoire, arrêtés avec 7 défenses d'ivoire pour un poids total de 16,9 kg ;
4. L'ensemble de ces opérations a permis la sortie cumulée de **71 pointes d'ivoire, représentant un total de 209,1 kg** ;
5. Sur les 33 trafiquants arrêtés dans le cadre du projet AALF en 2025, **22 ont été condamnés à des peines d'emprisonnement ferme allant de six mois à deux ans et demi**. Trois affaires ont fait l'objet d'un classement sans suite. Cinq dossiers, dont quatre impliquant des personnes en détention, sont actuellement en cours d'instruction devant le cabinet spécialisé. Deux personnes

ont été mises hors de cause, tandis qu'une demeure recherchée. Par ailleurs, parmi les 10 personnes arrêtées dans le cadre d'opérations menées sans l'appui direct du projet AALF, huit ont été condamnées pour commercialisation illégale d'ivoire à des peines de 6 à 18 mois d'emprisonnement ferme, tandis que deux affaires ont été classées sans suite ;

6. **60 élèves officiers de l'École d'État-Major et 63 élèves douaniers** ont été formés sur le trafic de faune, la législation applicable et les procédures pénales associées ;
7. **214 contenus médiatiques relatifs aux résultats des activités CJ ont été diffusés**, dont 131 publications en ligne, 33 dans la presse écrite, 32 à la télévision et 18 à la radio.

Projet ALEFI :

1. **Une** mission d'investigation a été organisée au cours de l'année, permettant d'identifier un présumé exploitant forestier illégal ;
2. Le département juridique a assuré le suivi, au niveau du parquet, de **6 plaintes déposées par des communautés villageoises** dans le cadre de la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles ;
3. Trois sessions de formations ont été organisées, bénéficiant à **76 participants issus des communautés, des autorités et des administrations locales**, en vue de renforcer leurs capacités en matière de foresterie sociale ;
4. **60 sensibilisations** ont été menées au sein des communautés sur les règles de gestion des forêts communautaires ainsi que sur les mécanismes de partage des bénéfices dans le contexte du cahier de charges contractuelles. Ces activités ont permis de toucher 536 personnes dont 382 hommes et 154 femmes.

Projets d'appui aux brigades de faune :

1. Grâce aux trois équipes de sensibilisation de CJ déployées dans les zones d'intervention des brigades faune de Koumameyong (Rougier et SOMIVAB), Ndangui (Precious Woods–CEB) et Botosso (GAW et Fondation Lékédi Biodiversité), **8 868** élèves issus de 31 établissements scolaires ont été sensibilisés à l'importance de la préservation de la faune et des forêts pour les générations futures ;
2. Ces mêmes équipes ont également mené des actions d'information auprès de **1 734** adultes des communautés locales, portant sur la législation faunique ainsi que sur l'intérêt et le suivi des Clôtures Électriques Mobiles (CEM) comme outil de protection des cultures vivrières face aux éléphants ;
3. En partenariat avec l'association locale Scoops-Elabe et l'ONG Space for Giants, **208 villages ont été visités**, parmi lesquels **94 ont bénéficié de séances d'information** dédiées au conflit homme-faune ;
4. Enfin, des enquêtes approfondies sur le conflit homme-éléphant ont été réalisées dans **58 villages**, couvrant **521 ménages**. Les équipes mixtes ont évalué les dégâts potentiels sur **84 parcelles agricoles**, dont **24 équipées de Clôtures Électriques Mobiles (CEM)**.

Introduction

Conservation Justice (CJ) est une association belge à but non lucratif, établie au Gabon depuis 2010, dont la mission est de protéger les éléphants et autres espèces menacées face à la chasse illégale et au trafic de faune. Cette protection passe par le renforcement de l'application de la loi sur la faune à l'échelle nationale, principalement via le projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune (AALF)

Un volet similaire a été développé pour lutter contre l'exploitation forestière illégale à travers le projet d'Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale (ALEFI).

Par ailleurs, CJ met en œuvre des activités d'éducation environnementale, d'information des communautés et de réduction du conflit homme-faune dans le cadre de trois projets de brigade faune, en partenariat avec quatre sociétés forestières certifiées.

L'association bénéficie d'un accord de partenariat avec le Ministère en charge des Eaux et Forêts, renforcé par trois protocoles d'accord spécifiques aux projets de brigade faune. CJ collabore également avec les services de justice, les douanes, les forces de l'ordre, les parcs nationaux et Interpol.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Identifier les trafiquants de faune et les exploitants forestiers illégaux opérant à grande échelle, en recueillant des preuves exploitables en justice ;
- Faciliter leur arrestation ;
- Appuyer les poursuites judiciaires et assurer le suivi de l'exécution des décisions rendues ;
- Médiatiser les résultats pour sensibiliser le public à l'application effective de la loi, aux risques encourus et aux sanctions ;
- Soutenir les communautés locales dans la prévention de l'exploitation forestière illégale et du conflit homme-faune ;
- Promouvoir l'éducation environnementale en milieu scolaire rural ;
- Former le personnel des Eaux et Forêts, des douanes, de la justice et des forces de l'ordre à la législation forestière et aux procédures pénales.

Les activités de CJ sont mises en œuvre par cinq départements spécialisés : Enquêtes, Opérations, Juridique, Communautaire et Médiatique.

1 Projet AALF : Appui à l'Application de la Loi sur la Faune

Investigations

En 2025, Conservation Justice a travaillé avec deux informateurs permanents, chacun disposant de réseaux d'informateurs ponctuels. Au total, 55 missions d'investigation, représentant 189 jours de terrain, ont été réalisées à travers le Gabon. Ces opérations ont permis d'identifier et d'entrer en contact avec 95 présumés trafiquants de faune et grands braconniers. Grâce au soutien du projet AALF, 33 trafiquants d'ivoire ont été appréhendés par les Eaux et Forêts et les forces de l'ordre, incluant la Police Judiciaire et la Gendarmerie nationale.

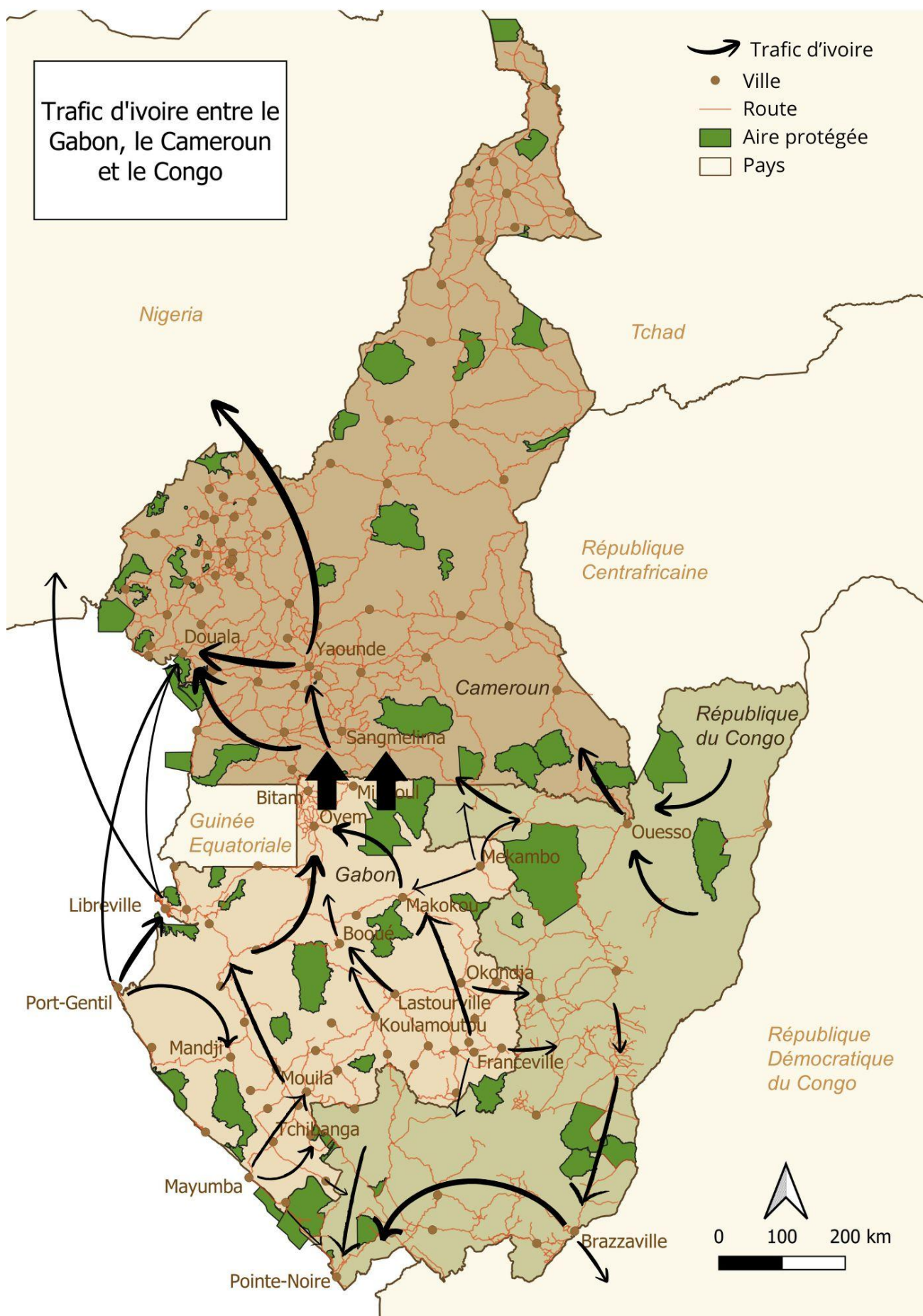
Tableau 1 : Résumé des investigations AALF

Investigations	55
Trafiants potentiels identifiés	95
Trafiants arrêtés par les autorités judiciaires	33

Les informations récoltées permettent d'étudier les tendances et de mieux appréhender les différentes dimensions et évolutions du trafic d'ivoire. Le Gabon reste un pays source majeur d'ivoire, la majeure partie étant généralement exportée vers le Cameroun depuis le nord du pays.

Plus rarement, l'ivoire transite par le Congo, en provenance du sud et de l'est du Gabon, des flux qui nécessitent une étude approfondie dans le cadre d'une coopération transnationale.

Les principaux points d'exportation sont le port de Douala et, dans une moindre mesure, Pointe-Noire. Toutefois, une part importante de l'ivoire d'Afrique centrale est transportée par voie terrestre jusqu'au Nigéria, d'où elle est ensuite exportée vers l'Asie.

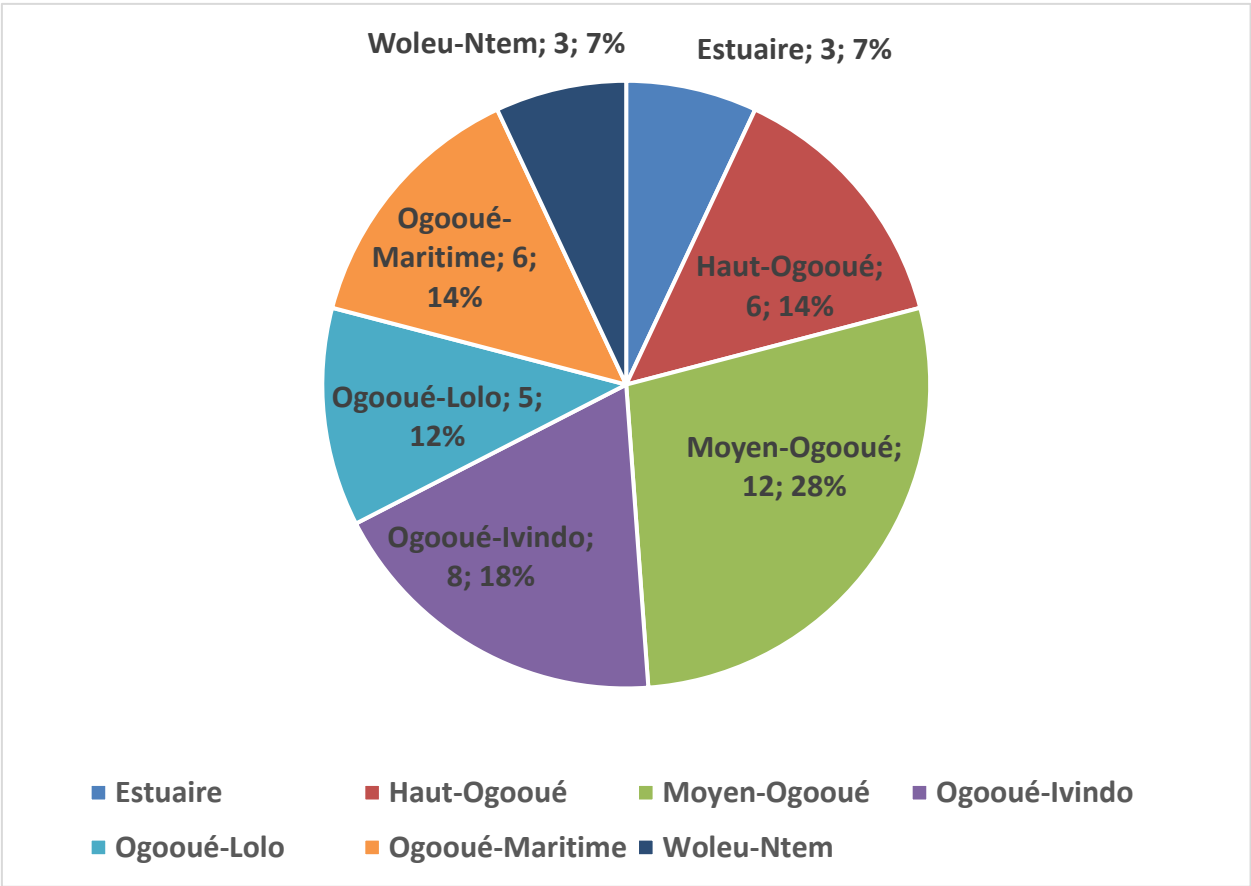


Carte 1 : Schématisation du trafic d'ivoire à l'intérieur et autour du Gabon

Opérations

33 présumés trafiquants de faune ont été arrêtés en 2025 avec l’appui de AALF dans six provinces du pays : l’Estuaire (3), l’Ogooué-Ivindo (6), le Woleu-Ntem (3), l’Ogooué Maritime (6), le Moyen-Ogooué (9) et le Haut-Ogooué (6)

Le graphique 1 présente le nombre de trafiquants arrêtés avec l’appui de AALF en 2025 dans les 6 provinces concernées.



Graphique 1 : Nombre de présumés trafiquants arrêtés avec l’appui de AALF par province en 2025

Les résultats présentés ne reflètent pas pleinement l’ampleur du trafic de faune par province au Gabon, car ils dépendent de l’intensité des opérations menées et ne sont pas statistiquement représentatifs.

Tableau 2 : Résultats des opérations organisées ou suivies par AALF

Arrestation grâce aux enquêtes AALF	33 à travers 10 opérations
Autres arrestations suivies par AALF	10 à travers 3 opérations
Total	43

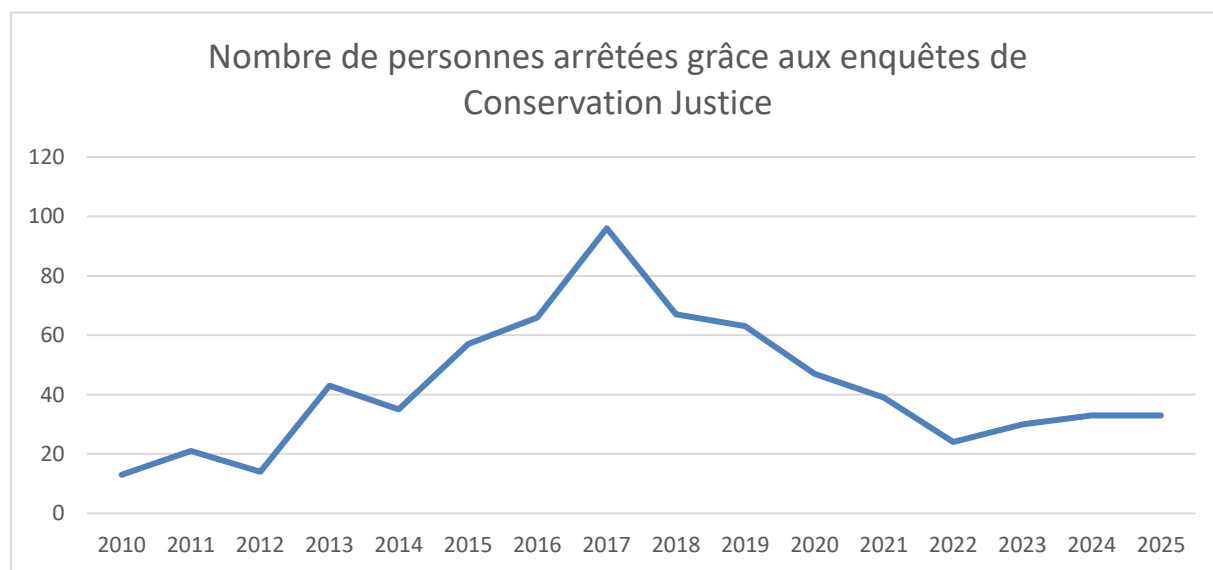
Le projet AALF, en collaboration avec les Eaux et Forêts, a conduit 10 opérations permettant l’arrestation de 33 présumés trafiquants de faune. Par ailleurs, 3 autres opérations initiées par les

forces de l'ordre et l'administration des Eaux et Forêts ont été appuyées par AALF, conduisant à l'arrestation de 10 trafiquants supplémentaires.

Toutes ces interventions concernaient exclusivement le trafic d'ivoire et le braconnage d'éléphants, les autres espèces semblant moins ciblées par le trafic de faune au Gabon. Au total, ces opérations ont permis la saisie de 71 défenses d'éléphants, représentant 209,1 kg d'ivoire.

Depuis 2010, grâce aux enquêtes de Conservation Justice et aux opérations conjointes, 681 personnes ont été arrêtées, dont 629 (92 %) maintenues en détention.

Comme l'illustre le graphique 2, ce chiffre a augmenté régulièrement de 2010 à 2017, puis a diminué jusqu'en 2022 pour atteindre un palier. Il est à noter que 80 % de ces cas concernent le trafic d'ivoire.



Graphique 2 : Évolution du nombre d'arrestations appuyées par AALF depuis 2010

Étant donné que les activités de Conservation Justice sont restées relativement stables depuis 2010, la diminution du nombre de présumés trafiquants de faune et grands braconniers arrêtés peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

1. Le démantèlement de nombreux réseaux de trafic, notamment d'ivoire, rendu possible grâce aux efforts conjoints des autorités gabonaises et de Conservation Justice depuis 2010 ;
2. La médiatisation des arrestations et des décisions judiciaires dissuasives, avec plus de 2 500 articles de presse relatifs aux résultats de Conservation Justice ;
3. La baisse du prix de l'ivoire consécutive à la fermeture du marché légal en Chine en 2017 ;
4. Le renforcement de la législation gabonaise en 2019, portant les peines maximales pour trafic d'ivoire de 6 mois à 10 ans de prison.

Photos de quelques opérations menées en 2025 :

Quelques images revenant sur 4 des 13 opérations d'arrestation de 43 présumés trafiquants de faune sauvage ayant eu lieu au cours de l'année 2025.



Photo 1 : Six présumés trafiquants interpellés à Lambaréné le 14 janvier 2025 avec 10 pointes d'ivoire pesant 42,2kg et une peau de panthère.



Photo 2 : Trois présumés trafiquants interpellés dont un à Lambaréné et les deux autres à Makouké le 3 juin 2025 avec six pointes d'ivoire pesant 7.9kg et une queue d'éléphant.



Photo 3 : Quatre présumés trafiquants interpellés à Makokou le 12 novembre 2025 avec 14 pointes d'ivoire pesant 37.9kg.



Photo 4 : Trois présumés trafiquants interpellés à Franceville le 22 décembre 2025 avec 10 pointes d'ivoire pesant 22.1kg.

Département juridique

Le département juridique assure le suivi des procédures judiciaires afin d’obtenir des condamnations dissuasives à l’encontre des présumés trafiquants d’ivoire. Les arrestations donnent lieu au défèrement devant le parquet de la République, puis à l’examen des dossiers par les magistrats de la chambre correctionnelle spécialisée du Tribunal de première instance de Libreville, seule juridiction compétente pour ces infractions.

Des visites en détention sont également effectuées afin de contrôler l’état de santé des personnes arrêtées et de vérifier qu’elles purgent effectivement leurs peines.

En 2025, les juristes du projet ont suivi 45 dossiers, dont 33 concernaient des individus arrêtés grâce aux informations fournies par AALF aux Eaux et Forêts et aux forces de l’ordre.

Les résultats obtenus devant les juridictions, en particulier devant la Formation Spécialisée du Tribunal de Première Instance de Libreville, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Procédures en justice appuyées par AALF en 2025

Arrestations	45
Mis hors de cause	2
Recherché	1
Classements sans suite	5
Poursuites (dont 5 en instruction)	37

Grâce au suivi juridique assuré par Conservation Justice et au financement d’avocats représentant l’administration des Eaux et Forêts, le taux de condamnation à des peines de prison ferme reste particulièrement élevé au Gabon. En 2025, **22 des 33 trafiquants arrêtés grâce à AALF ont été condamnés à des peines allant de six mois à deux ans et demi de prison ferme.**

Parmi les autres dossiers : Cinq personnes, dont quatre déjà en détention, sont actuellement en instruction spécialisée en attente de jugement ; trois individus ont bénéficié d’un classement sans suite ; deux personnes ont été mises hors de cause ; et une personne est toujours recherchée.

Par ailleurs, deux trafiquants arrêtés en 2024, avec deux défenses d’ivoire, ont été condamnés en 2025 à deux ans de prison ferme.

Concernant les 10 autres personnes arrêtées sans l’appui d’AALF, huit ont été condamnées pour commercialisation illégale d’ivoire, avec des peines comprises entre 6 et 18 mois de prison ferme, tandis que deux affaires ont été classées sans suite. Les classements sans suite concernent généralement des chauffeurs dont la responsabilité pénale n’a pu être établie.

Enfin, lorsque les décisions judiciaires semblent insuffisamment dissuasives, un appel est systématiquement interjeté en accord avec le Ministère des Eaux et Forêts.

Communication

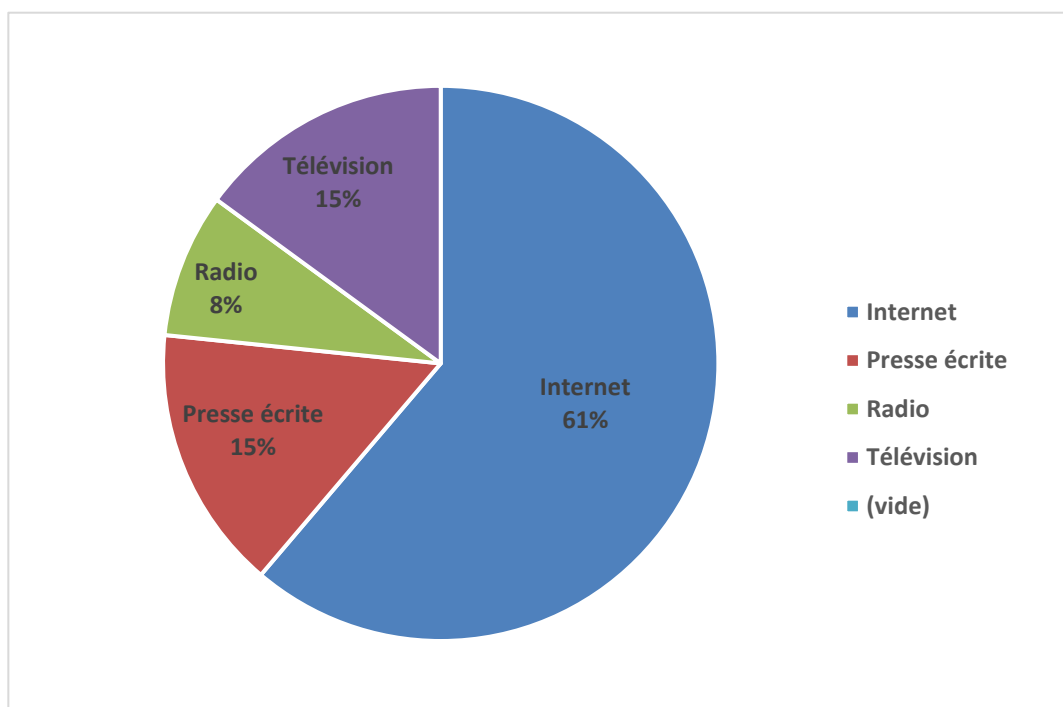
Dans un souci d'informer le public sur l'application effective de la loi et de renforcer l'effet dissuasif à l'égard des trafiquants potentiels, les résultats obtenus en 2025 en matière d'arrestations ont fait l'objet d'une large diffusion dans les médias nationaux et internationaux, via la presse écrite, la radio, la télévision et les plateformes en ligne, comme présenté au tableau 4 et au graphique 3 ci-dessous.

Au total, **214 publications** relatives aux résultats de CJ ont été recensées, dont **131 en ligne, 33 dans la presse écrite, 32 à la télévision et 18 à la radio**.

Tableau 4 : Articles de presse diffusés dans des médias nationaux par AALF en 2025

Internet	131
Presse écrite	33
Télévision	32
Radio	18
Total	214

Au total 214 pièces médiatiques ont été publiées, dont 131 (61%) sur internet, 33 (15%) dans la presse écrite, 32 (15%) à la télévision et 18 (8%) à la radio.



Graphique 3 : Pièces médiatiques diffusées sur les activités CJ en 2025

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias ainsi que sur le site Internet, la page Facebook et la chaîne YouTube du projet.

Website : www.conservation-justice.org

Facebook : <https://www.facebook.com/share/p/1Bpsxns34L/>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/conservation-justice-asbl/>

YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=RX9BAGtEMOQ>

2 Projets de Brigade de Faune

Trois protocoles d'accord ont été signés entre Conservation Justice et l'administration des Eaux et Forêts, incluant également les partenaires forestiers et la Fondation Lékédi Biodiversité. À la suite de ces conventions, trois brigades faune ont été créées sur le plan administratif, chacune présentant un niveau d'opérationnalité variable sur le terrain :

- La brigade de faune de Ndangui ;
- La brigade de faune de Koumameyong ;
- La brigade de faune de Botosso.

En tant qu'association partenaire, CJ s'est engagée à appuyer ces projets de brigade concernant :

- La mise à disposition de juristes et l'appui au suivi des cas en justice, y compris pour les déferrements ;
- L'appui à l'information et à la sensibilisation des communautés riveraines sur la protection de la faune, à travers des séances d'éducation environnementale en milieu scolaire et des séances d'information au sein des communautés ;
- L'organisation d'enquêtes sur le trafic de faune afin d'identifier d'éventuels trafiquants et de faciliter leur arrestation par les agents des Eaux et Forêts ;
- L'appui général au bon fonctionnement des brigades étatiques et des projets qui les soutiennent.

Le suivi des clôtures électriques mobiles (CEM) implantées autour des cultures vivrières villageoises afin de les protéger des éléphants a également été intégré en collaboration avec l'ONG *Space for Giants* spécialisé dans cette thématique prioritaire.

Information/sensibilisation/éducation environnementale

Les activités de sensibilisation communautaire menées par les trois équipes de Conservation Justice s'adressent à la fois aux adultes des communautés locales, pour les informer sur la législation faunique, la gestion de la faune et le suivi des clôtures électriques mobiles, et aux élèves des établissements scolaires, afin de les sensibiliser à l'importance de la faune et des forêts.

Les interventions dans les écoles sont réalisées avec l'accord des autorités provinciales, incluant le directeur académique provincial et le responsable provincial des administrations publiques (gouverneur de la province).

Au total, **8 868 enfants issus de 31 écoles** ont été sensibilisés en milieu scolaire, mettant en avant la nécessité de préserver la faune et les forêts pour les générations futures.

Par ailleurs, **1 734 adultes des communautés locales ont été informés** sur la législation faunique et sur l'intérêt des clôtures électriques mobiles pour protéger les cultures vivrières face aux éléphants, ainsi que sur leur suivi.

Enfin, **400 travailleurs des entreprises forestières** GAW, SOMIVAB et Rougier ont été sensibilisés à l'importance de la protection de la faune et à la limitation de l'impact de l'exploitation forestière sur les populations animales.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats obtenus par les projets d'appui aux brigades en matière d'éducation et de sensibilisation environnementale.

Tableau 5 : Nombres d'enfants sensibilisés sur l'importance de la faune dans les différents projets de brigade faune.

Zone d'action	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Botosso	2	48	1737	19
Koumameyong	16	88	2752	74
Ndangui	13	36	4379	42
TOTAL	31	172	8868	135



Photo 5 : Sensibilisation dispensée à 38 élèves de 4e et 5e année de l'École primaire publique de Tsong-Bial à Booué avec la remise du petit livre Ada et Essi racontent les gorilles et les chimpanzés

Tableau 6 : Nombre d'adultes sensibilisés au sein des communautés sur la gestion durable et la protection de la faune.

Zone d'action	Nombre de personnes	Hommes	Femmes
Botosso	0	0	0
Koumameyong	1183	609	574
Ndangui	551	287	264
TOTAL	1734	896	838

Le nombre de personnes sensibilisées dans la zone d'action du projet de brigade de Botosso a été moindre, les activités ayant dû être interrompues en mars 2025 par manque de financements.



Photo 6 : Sensibilisation dispensée le 28 mai 2025 à 22 personnes au village de Bakwaka sur les mesures de sécurité et les comportements à adopter face aux éléphants de forêts.

Tableau 7 : Nombre d’employés sensibilisés

Zone d'action	Nombre d'employés
Botosso (GAW)	57
Koumameyong (Rougier et SOMIVAB)-	250
Ndangui (CEB)	0
TOTAL	307



Photo 7 : Sensibilisation dispensée le 5 décembre 2025 sur la législation encadrant la chasse et le bienfondé d’une exploitation rationnelle de la faune sauvage à 29 employés de la Société de la Mise en Valeur du Bois - SOMIVAB

Missions de Conservation Justice

Le Conflit Homme-Éléphant a pris une ampleur inquiétante depuis plusieurs années, notamment en raison de la baisse de fructification forestière entraînant un manque de nourriture pour la faune à certaines périodes de l'année.

Le Gouvernement gabonais a identifié l'installation de Clôtures Électriques Mobiles (CEM) implantées autour des cultures vivrières villageoises afin de les protéger des éléphants. CJ a signé un partenariat avec l'ONG *Space for Giants* spécialisé dans cette thématique prioritaire. *Space for Giants* bénéficie d'un accord avec le Gouvernement pour l'installation de Clôtures Électriques Mobiles (CEM) sur l'ensemble du territoire gabonais. Le suivi des barrières installées revêt une importance évidente afin de garantir leur durabilité et l'évaluation de leur efficacité, malgré des contraintes logistiques importantes sachant qu'elles sont installées dans tout le pays à grande échelle (plus de 1000 déjà installées).

Le tableau 9 présente les efforts et résultats obtenus par les équipes CJ en matière d'information aux communautés locales sur le Conflit Homme-Faune.

Au total, plus de 89 villages ont été concernés, représentant 1724 personnes sensibilisées. Et 136 Clôtures Électriques Mobiles (CEM) ont été suivies par CJ en 2025.



Photo 8 : Vérification du bon fonctionnement et de la nécessité de maintenance des clôtures électriques mobiles (CME) le 17 mai 2025 au village Bakoussou.

Tableau 8 : Résultats des activités d'appui à l'atténuation du CHF dans les zones d'action des brigades

Zone d'action	Nombre de villages visités	Nombre d'hommes sensibilisés	Nombre de femmes sensibilisées	Nombre de CEM suivies
Zone Brigade Koumameyong	49	605	568	81
Zone Brigade Ndangui	37	287	264	50
Zone Brigade Botosso	03	0	0	05
TOTAL	89	892	832	136

Étude sur le Conflit Homme-Faune dans le Nord et le Nord-Est du Gabon.

Par ailleurs, Conservation Justice a collaboré avec l'association gabonaise Scoops-Elabe pour la réalisation de deux études sur le conflit homme-faune. Celui-ci se manifeste principalement par la destruction des cultures, principalement par les éléphants.

La première étude concerne l'identification des hotspots et la seconde l'efficacité des méthodes mises en œuvre pour la protection des parcelles agricoles vis-à-vis de la faune sauvage et en particulier des éléphants. La zone étudiée concernait trois axes routiers le long desquels les équipes de CJ et Scoops-Elabe ont pu travailler. Au total, 208 villages ont été visités, dont 94 où des séances d'information ont pu être menées sur le conflit homme-faune. Des enquêtes plus approfondies ont été menées dans 58 villages où 521 ménages ont été concernés. Les équipes mixtes ont analysé les éventuels dégâts dans 84 parcelles agricoles, dont 24 avec Clôtures Électriques Mobiles (CEM).

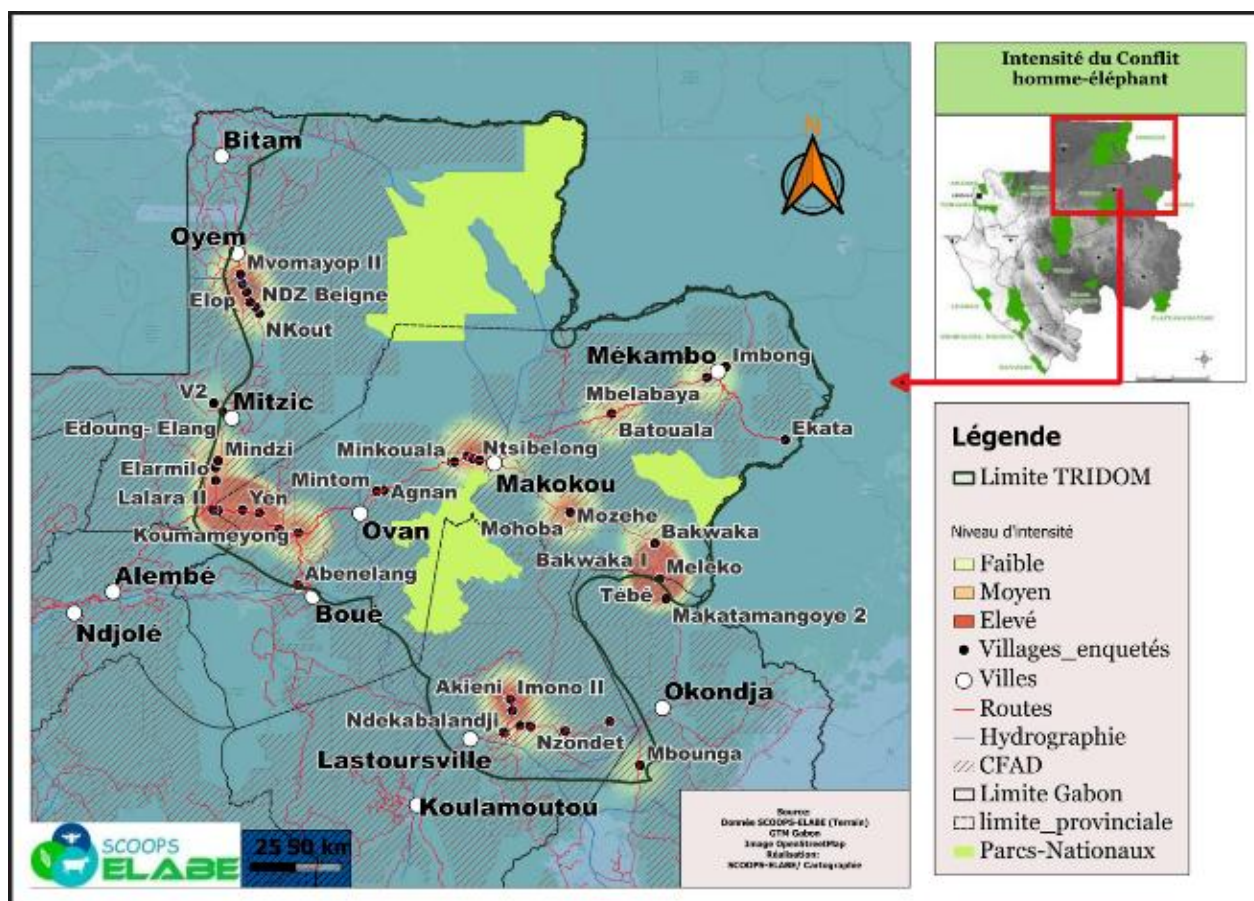
Tableau 9 : Nombre de villages et plantations considérés lors des deux études menées par Scoops-Elabe en collaboration avec CJ

Axes	Villages traversés	Villages sensibilisés	Villages enquêtés	Ménages enquêtés	Parcelles agricoles analysées	Parcelles avec CEM	Parcelles sans CEM
Lastourville-Okondja-Makokou	86	30	25	122	42	14	28
Lalara Makokou-Ekata	90	49	22	311	31	8	23
Lalara-Mitzic-Oyem	32	15	11	113	11	2	9
TOTAL	208	94	58	546	84	24	60

Les analyses indiquent que l'axe Lalara–Makokou–Mékambo concentre la plus forte intensité du conflit, avec un nombre élevé de dévastations de champs ainsi que des incidents impliquant des blessures humaines et des pertes agricoles importantes.

L'axe Lastourville–Okondja–Makokou apparaît également comme une zone fortement affectée. La cartographie réalisée met en évidence plusieurs hotspots du conflit, notamment autour des villages de Lalara, Meleko et Elope, traduisant un niveau de tension élevé entre les communautés et la faune.

Ces résultats, fondés sur des incidents rapportés, des observations de terrain et les perceptions communautaires, soulignent la nécessité de renforcer les investigations et les actions d'atténuation dans ces zones prioritaires.



Carte 2 : Les zones de forte intensité du CHE dans le TRIDOM (Scoops-Elabe)

Sur l'ensemble des parcelles agricoles visitées, plusieurs méthodes de protection ont été observées.

Trois techniques apparaissent comme les plus fréquemment utilisées, avec plus de 15 observations chacune : les clôtures ou barrières en tôles, les clôtures électriques et l'utilisation de feux. Cinq autres méthodes ont été recensées avec une fréquence comprise entre 5 et 15 observations. Dans cette catégorie, les stratégies mises en œuvre dans les villages, par ordre décroissant de fréquence d'utilisation, sont : le gardiennage des cultures, les épouvantails, l'utilisation de fûts métalliques vides pour produire des nuisances sonores, les barrières ou clôtures constituées de cannettes vides, ainsi que les clôtures en fils métalliques simples.

L'ensemble des 244 agriculteurs interrogés considère la clôture électrique comme la méthode la plus efficace pour prévenir les intrusions d'éléphants dans les parcelles agricoles. Selon leurs déclarations, ce dispositif assurerait une protection quasi totale des cultures, estimée à près de 100 %.

À l'inverse, les autres méthodes de protection n'ont pas été perçues comme offrant un niveau d'efficacité comparable.

Enfin, les résultats indiquent que certaines méthodes, notamment les barrières en tôles et les barrières végétales, sont principalement utilisées pour limiter les dégâts causés par les rongeurs et d’autres petits animaux, plutôt que pour dissuader les éléphants.

Appui à la surveillance

Seule la brigade faune de Ndangui est actuellement opérationnelle, à la suite de l’affectation d’un chef de brigade par l’administration des Eaux et Forêts. Entre janvier et août 2025, celui-ci a mené diverses activités. Le juriste de CJ lui apporte un appui dans la majorité de ses missions.

Tableau 10 : récapitulatif des missions de surveillance effectuées par la brigade

Missions	14
Postes fixes sur les axes routiers	03
Constat de battues	3
Armes saisies	04
Défenses d’ivoire saisies	02

Plusieurs types de mission sont organisés : sensibilisation, police forestière avec ou sans mise en place de poste de contrôle, information sur le conflit homme-faune et suivi des clôtures électriques installées pour protéger les parcelles agricoles vis-à-vis des éléphants.

3 Projet ALEFI (Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale)

Le projet d'Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale (ALEFI) repose sur un partenariat établi avec le ministère des Eaux et Forêts, formalisé en 2012. Sa mise en œuvre s'articule autour de cinq départements : enquêtes, opérations, juridique, médias et social (ou communautaire). Depuis son lancement, le projet bénéficie principalement du financement de l'Union européenne.

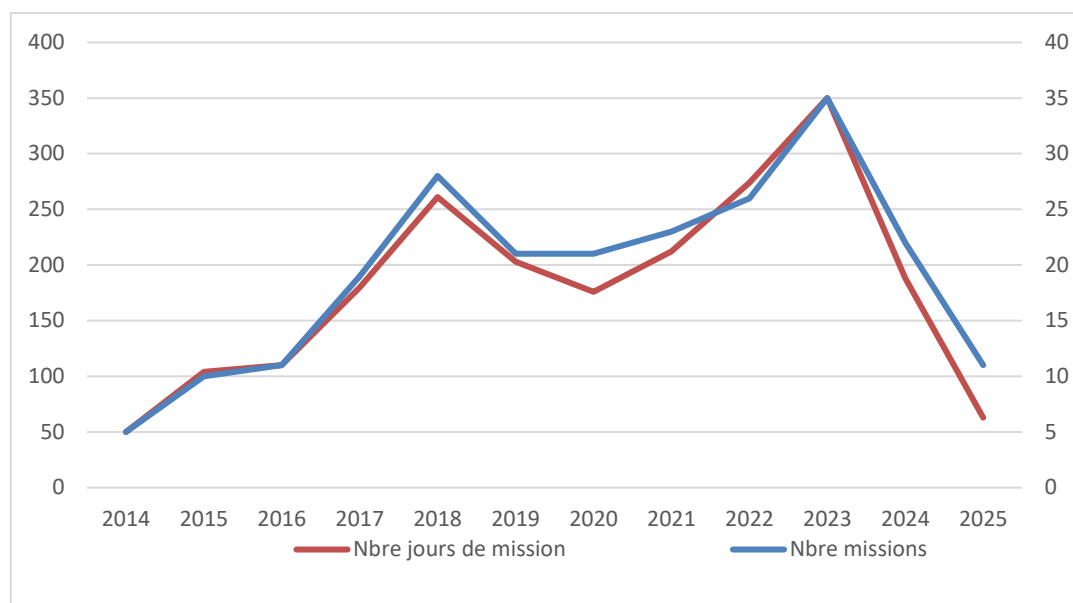
ALEFI vise à informer, sensibiliser et renforcer les capacités des populations locales quant à leurs droits et devoirs en matière d'exploitation forestière. L'équipe de terrain comprend un coordinateur assistant pour la zone Sud et un juriste de CJ, qui accompagne également les communautés dans leurs démarches contentieuses, notamment dans le cadre de plaintes à l'encontre d'exploitants forestiers. Cette action est menée en synergie avec le partenaire Brainforest, qui soutient les communautés en facilitant la remontée d'informations, notamment à travers des formations aux techniques d'observation indépendante des forêts.

Missions Communautaires

S'agissant des missions communautaires, les activités sociales sont désormais concentrées dans la province de la Ngounié, au sud du Gabon, où CJ collabore avec l'association Muyissi Environnement, exclusivement sur les aspects liés à la foresterie sociale. Depuis 2020, un partenariat avec Brainforest permet la réalisation de missions communautaires mensuelles en appui aux actions de CJ et de Muyissi Environnement.

Au cours de l'année 2025, le projet ALEFI a conduit 11 missions, représentant un total de 63 jours de terrain. Ces interventions ont permis d'organiser 60 sessions de sensibilisation portant sur les règles de gestion des forêts communautaires et le partage des bénéfices dans le cadre des cahiers des charges contractuels. Au total, 536 personnes ont été sensibilisées, dont 382 hommes et 154 femmes.

Le nombre de missions a connu une diminution significative, comme l'illustre le graphique 4, passant de 22 en 2024 à 11 en 2025. Parallèlement, le volume de jours de mission a également reculé, passant de 188 à 63 sur la même période. Cette baisse marquée des activités s'explique par l'achèvement des projets ALEFI puis RALFF, tous deux financés par l'Union européenne.



Graphique 4 : Évolution du nombre et jours de mission depuis 2014

Suivi des Cahiers de Charges Contractuelles (CCC)

Les équipes du projet ALEFI ont poursuivi leurs activités de suivi de la mise en œuvre des Cahiers de Charges Contractuelles (CCC) dans la province de la Ngounié. À ce titre, elles ont veillé au respect des engagements formalisés lors de leur signature, tout en renforçant de manière continue la compréhension, par les communautés villageoises, de leur fonctionnement et de leurs droits. Elles ont également contribué à lever les points de blocage et à signaler aux autorités compétentes les pratiques non conformes observées.

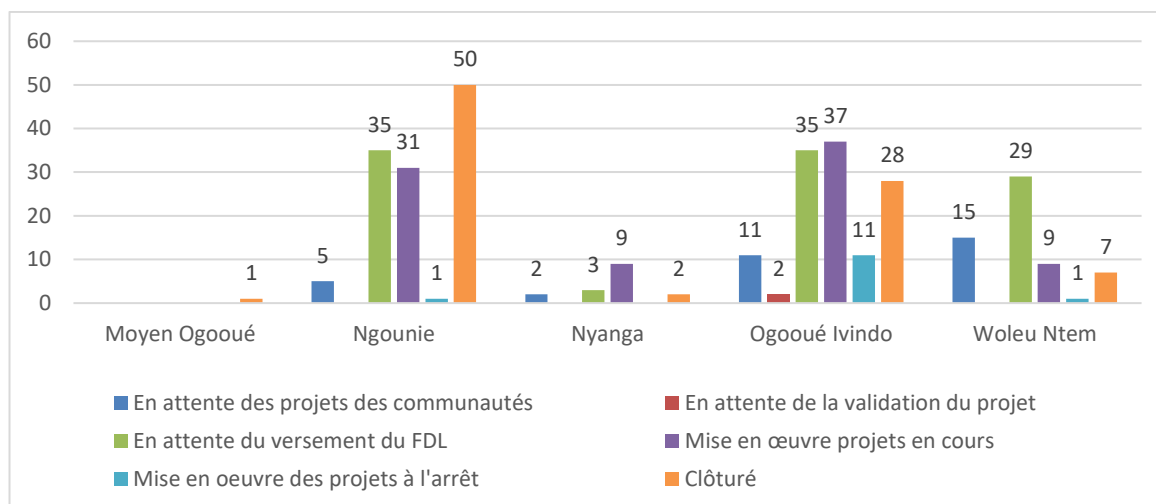
Lors de chaque mission, les équipes ont apporté un appui aux membres des Comités de Gestion et de Suivi des Projets (CGSP) des départements concernés. Elles ont notamment assuré l'information des autorités locales sur l'état de mise en œuvre des CCC dans les villages visités et ont joué un rôle de médiation afin de faciliter la résolution des difficultés rencontrées. À ce titre, le projet remplit une fonction essentielle de facilitateur dans le fonctionnement des CGSP.

Au cours des 11 missions réalisées en 2025, représentant un total de 63 jours de terrain dans 28 communautés de la province de la Ngounié, et menées en partenariat avec les associations Muyissi Environnement et Brainforest, un suivi a été assuré auprès de 20 communautés disposant de CCC signés avec des sociétés forestières. Le projet ALEFI a ainsi pu analyser l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

La mise en œuvre des CCC s'articule en cinq étapes successives après leur signature : le choix du projet par la communauté, la validation par le CGSP, le versement du Fonds de Développement Local (FDL) par l'opérateur, la mise en œuvre du projet, puis la clôture du CCC.

Conservation Justice considère qu'un CCC est clôturé dès lors que le FDL a été intégralement consommé et que l'ensemble des projets financés dans ce cadre a été réalisé et livré.

Le graphique 5 présente la répartition des CCC suivis par le projet selon les différentes étapes de mise en œuvre, par province, depuis 2014.

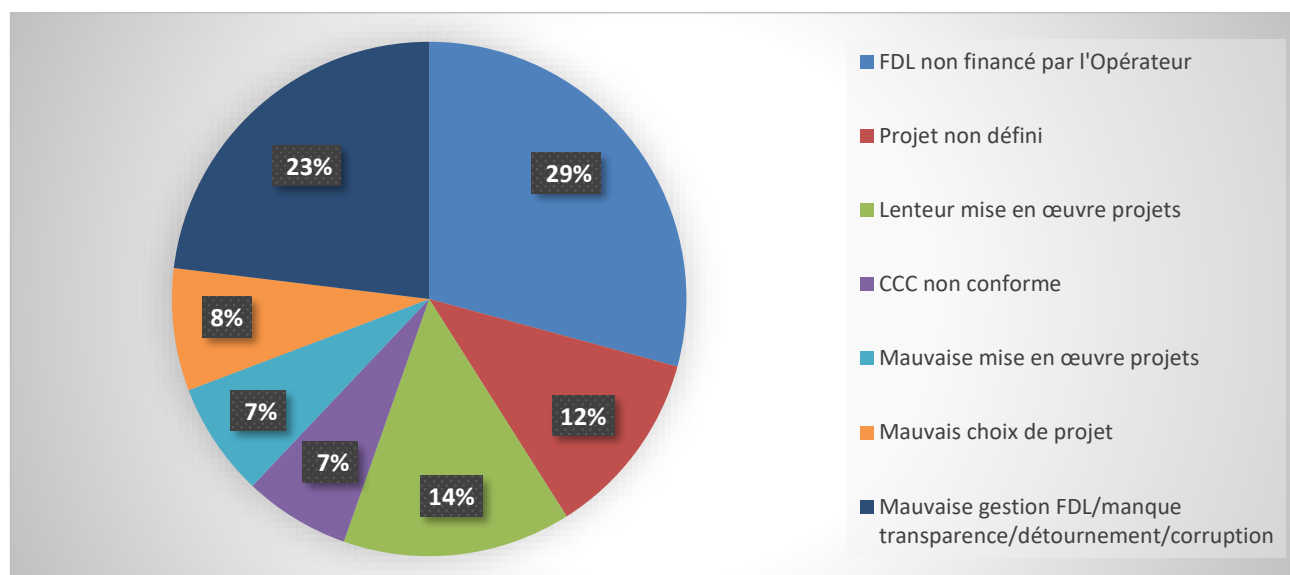


Graphique 5 : Nombre de CCC dans chaque stade de mise en œuvre, par province

Sur les 324 CCC suivis depuis le début du projet, 164 présentent des problèmes de mise en œuvre, soit presque 50%.

Les principaux problèmes rencontrés lors du suivi des CCC sont :

- Le non-versement des fonds par la société forestière (29%) ;
- La mauvaise gestion des fonds (23%) ;
- La lenteur dans la mise en œuvre des projets (14%) ;
- La non-présentation des projets communautaires par les villageois (12%).



Graphique 6 : Répartition des types de problèmes rencontrés sur l'ensemble des CCC suivis par ALEFI

Les équipes collaborent étroitement avec les CGSP et les communautés afin de résoudre les difficultés rencontrées, notamment en matière de sélection des projets communautaires ou de versement des Fonds de Développement Local (FDL). Lorsqu'elles sont confrontées à des situations de détournement

de fonds, elles accompagnent les communautés dans leurs démarches, y compris pour le dépôt de plaintes.

Forêts communautaires

Par ailleurs, le projet ALEFI ne se limite pas au suivi des CCC, mais apporte également un appui-conseil aux communautés concernant la gestion des forêts communautaires. En 2025, dix villages disposant d'une forêt communautaire ont ainsi été visités dans la province de la Ngounié : Mamiengue, Oyénano, Kouagna Ndougo, Mouladoufouala, Guidouma, Memba/Mouyamba, Bemboudié, Nzemba/Grand Odavo, Petit-Odavo et Mouyamba.

Toutefois, la gestion de ces forêts communautaires demeure préoccupante, en raison de manquements fréquents au code forestier et aux plans simples de gestion. Le recours à des pratiques d'exploitation à caractère industriel apparaît inadapté à ce modèle et le système de fermage tend à favoriser l'exploitation illégale ainsi que l'émergence de conflits au sein des communautés. Dans de nombreux cas, les exploitants assimilent ces forêts à des assiettes annuelles de coupe exploitées de manière intensive, en contradiction avec les plans de gestion qui prévoient une exploitation étalée sur une période de vingt ans. Des situations récurrentes de mauvaise gestion, de détournement de fonds et de surexploitation ont ainsi été constatées.

Ces constats ne sont pas nouveaux et la situation semble, dans certaines zones, se dégrader davantage. Les tensions entre communautés et exploitants forestiers, souvent désignés comme « fermiers », apparaissent croissantes, comme en témoignent les nombreux contentieux et plaintes enregistrés.

Département juridique

Le projet dispose de juristes chargés d'assurer le suivi des contentieux et des procédures judiciaires, en particulier en appui aux communautés locales.

En 2025, le département juridique du projet ALEFI a assuré le suivi de six procédures, dont trois relatives à des détournements de Fonds de Développement Local (FDL) dans le cadre des Cahiers de Charges Contractuelles (CCC), et trois liées à des conflits concernant les forêts communautaires (FC). Aucun cas d'exploitation forestière illégale n'a été porté devant les juridictions au cours de cette année.

Parmi ces six procédures, cinq sont actuellement au niveau du parquet, tandis qu'une est en cours d'instruction au cabinet d'instruction de Mouila. À la demande du procureur nouvellement en fonction, et afin de relancer le traitement de ces dossiers, les accusés de réception ont été retransmis en 2025, accompagnés d'un suivi destiné à en assurer l'évolution. Il s'agit des dossiers suivants ;

Détournement de Fonds de Développement Local

1/ Communauté de Mouyamba contre deux prestataires

La communauté de Mouyamba avait déposé, le 15 mars 2024, une plainte contre deux prestataires pour abus de confiance et détournement d'un Fonds de Développement Local destiné à la construction

d'un château d'eau et d'une case de passage, dont les travaux n'ont jamais été achevés. Conservation Justice assure un suivi régulier de cette procédure depuis 2024. Les dossiers ont dû être relancés à deux reprises, ayant été égarés et laissés sans suite par le parquet.

2/ Communauté de Memba contre TONDA Cédric

La communauté de Memba avait, elle aussi, déposé plainte le 15 mars 2024 contre un prestataire pour abus de confiance et détournement, après le versement de 12 550 000 FCFA destinés à la construction d'un château d'eau dont les travaux n'ont jamais été achevés. Comme pour le cas précédent, les plaintes ont été relancées, mais les dossiers n'ont à ce jour connu aucune évolution.

3/ La communauté de Mabanga contre SIG

Concernant la communauté de Mabanga, elle a déposé plainte le 31 janvier 2024 contre la Société Industrielle Gabonaise (SIG) pour abus de confiance et détournement d'un montant de 14 459 089 FCFA destiné à la réalisation d'une centrale solaire. À l'instar des deux autres plaintes liées au détournement de Fonds de Développement Local, la procédure n'a pas avancé au niveau du parquet de Mouila.

Forêts communautaires

1/ Association TOKANO contre la Société des Bois de la Ngounié (SBN)

En matière de forêts communautaires, l'association TOKANO, regroupant les villages de Kouagna-Ndougou et gérant la forêt communautaire locale, avait déposé plainte le 15 juillet 2022 contre son ancien fermier, la Société des Bois de la Ngounié (SBN), pour vol de bois et faux usage de documents. Après enquête par l'Antenne de Police Judiciaire de la Ngounié, le dossier a été transmis le 26 août 2022 au Substitut du Procureur, qui a ouvert une information judiciaire. Le juge d'instruction a entendu les parties et a laissé en liberté provisoire le responsable mis en cause. En avril 2023, Conservation Justice a préparé une analyse juridique sur le dossier, remise au juge d'instruction, et l'instruction est en cours, la suite de la procédure étant attendue.

2/ Communauté de Mamiengué contre la société Alpha Production

Par ailleurs, le 3 août 2022, avec l'appui de CJ, la communauté de Mamiengué a déposé plainte au Parquet près le Tribunal de Mouila contre son fermier, la société Alpha Production, pour abus de confiance. Malgré le suivi assuré par CJ, le dossier n'ayant pas été traité, la communauté a relancé la plainte en 2025.

3/ Communauté de Mamiengué contre la société PRADEL

Le 3 août 2022, la communauté villageoise de Mamiengué, représentée par l'association DIAMBU-GAMANGU, a déposé plainte auprès du parquet de la République contre la société Groupe Pradel pour vol de documents. La plainte a été transmise à la Brigade de Gendarmerie de Fougamou, mais la société incriminée n'a pas été convoquée, le responsable étant introuvable. Depuis, le parquet de Mouila a demandé à la communauté de reprendre et de déposer la plainte à nouveau

4 Formations

En matière de formation, Conservation Justice a organisé des ateliers de renforcement des capacités des acteurs de l'application des lois relatives aux Eaux et Forêts. Les participants comprenaient à la fois le personnel des administrations publiques en province et des représentants des communautés locales. Ces derniers ont été formés sur le partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière, les infractions en matière d'eaux et forêts, ainsi que sur les règles de gestion des forêts communautaires. Ces ateliers, menés en partenariat avec une association de personnalités du monde de la conservation, ont favorisé le partage d'expérience et l'apprentissage collectif. Au total, 199 personnes ont bénéficié de ce renforcement de capacités.

Tableau 11 : Formations dispensées en 2025

Date	Lieu	Formateur	Structure formée	Effectif	Jours
25 et 26 janvier 2025	Mékambo	CJ, ACOSAH	Leaders communautaires des communautés villageoises de Zoula, EKATA, Imbong et Etsela-Endouga	20	2
10 et 13 février 2025	Libreville	CJ	État-Major des armées (Officiers de tout corps confondu)	60	2
15 juillet 2025	Libreville	CJ, WCS et ANPN	Élèves douaniers de la CEMAC	63	1
23 et 24 octobre 2025	Mouila	CJ, Eaux et Forêts, ONG Brainforest et Muyissi Environnement	Communautés locales Administrations déconcentrées ; Représentants des entités juridiques de gestion des forêts communautaires	26	2
29 et 30 octobre 2025	Fougamou	CJ, Eaux et Forêts, Brainforest et Muyissi Environnement	Communautés locales ; Administrations déconcentrées ; Représentants des entités juridiques de gestion des forêts communautaires	30	2
TOTAL				199	

5 Relations extérieures

En 2025, Conservation Justice a assuré au moins 239 rencontres externes.

Ces échanges ont été marqués par une collaboration étroite avec les autorités gabonaises à Libreville et dans les provinces, ainsi qu'avec les représentations diplomatiques présentes au Gabon.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les instances suivantes, que nous remercions pour leur engagement :

1. **La Justice** : Le Directeur Générale des affaires pénales adjoint, les Procureurs de la République et leurs adjoints, les Présidents des tribunaux et Vice-présidents, les greffiers en chef des tribunaux et Cour d'appel, les Juges du siège, les Juges d'instruction, les Secrétaires en chef des parquets ;
2. **Les Eaux et Forêts** : le Ministre des Eaux et Forêts, le Directeur de Cabinet, le Directeur Général de la Faune et des Aires protégées, le Directeur Général des Forêts adjoint, le Directeur de la Gestion de la Faune et la Chasse, le Directeur de la Lutte Contre le Braconnage, les Directeurs Provinciaux et Chefs des Cantonnements des Eaux et Forêts et les chefs de brigade faune, les chefs des brigades provinciales de chasse et d'atténuation du conflit homme-faune, l'inspecteur générale des services ;
3. **Agence Nationale des Parcs Nationaux** : Les Directeurs conservateurs des parcs nationaux de Minkebe et de l'Ivindo et le chef de brigade faune Est de Minkebe.
4. **Forces de l'ordre** : les Commandants de Brigade de gendarmerie, les Chefs d'antennes des Polices Judiciaires, les Chefs d'antenne de la Direction Générale des Recherches de la gendarmerie, les Chefs d'antenne des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire et les Chefs d'antenne de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration, Chef de brigade investigation de Douanes et responsables service de renseignement des Douanes, Les responsables de Afripol, des agents de Interpol, le coordonnateur des antennes provinciales de la Police Judiciaire ;
5. **Administration** : Les Gouverneurs de province, les délégués spéciaux des Départements, les Délégués spéciaux des Conseils Départementaux, les Délégués spéciaux à la Mairie et les auxiliaires de commandement, le secrétaire adjoint du ministère de l'Éducation nationale, les Directeurs d'académie provinciale de l'éducation nationale, les chefs de base pédagogiques, les chefs de circonscriptions, les Préfets de départements ;
6. **Autres** : Les responsables des organisations non-gouvernementales, la société en charge du chemin de fer (SETRAG), les représentants des populations, les directeurs des sociétés forestières partenaires, les responsables faune et responsables sociaux, les avocats du projet, les responsables de l'école d'État-Major de Libreville.

6 Conclusions

En 2025, Conservation Justice a réalisé **55 missions d'investigation** à travers le Gabon, permettant l'identification de **95 suspects** impliqués dans le trafic de faune. Sur cette base, dix opérations ont été menées, aboutissant à l'arrestation de **33 présumés trafiquants d'ivoire** par les Eaux et Forêts et les forces de l'ordre, en flagrant délit de détention de **64 défenses d'ivoire, pour une masse totale de 192,2 kg**.

À cela s'ajoutent **trois opérations initiées par les forces de l'ordre et le ministère des Eaux et Forêts** sans l'appui de CJ, ayant conduit à l'arrestation de **10 présumés trafiquants** impliqués dans le trafic d'ivoire, avec la saisie de **7 défenses d'ivoire** pesant **16,9 kg**. Le département juridique a assuré le suivi de ces cas.

Au total, ces interventions ont permis la saisie de **71 pointes d'ivoire**, pour une masse cumulée de **209,1 kg**, et l'arrestation de 43 individus. L'ivoire demeure au Gabon le produit faunique le plus recherché par les criminels.

CJ a appuyé l'administration des Eaux et Forêts dans le suivi judiciaire de 35 présumés trafiquants d'ivoire. Parmi les 33 individus arrêtés dans le cadre du projet AALF en 2025, **22 ont été condamnés à des peines de prison ferme de 6 à 30 mois**, tandis que deux individus arrêtés en 2024 avec deux pointes d'ivoire ont été condamnés respectivement à deux ans de prison dont six mois avec sursis, et à trois ans avec un an assorti de sursis. Trois personnes ont bénéficié d'un classement sans suite, cinq sont en instruction spécialisée (dont quatre en détention), deux ont été mises hors de cause et une reste recherchée. Sur les dix autres personnes arrêtées sans l'appui d'AALF, huit ont été condamnées pour commercialisation illégale d'ivoire à des peines de 6 à 18 mois de prison ferme, tandis que les dossiers des deux autres ont été classés sans suite.

En matière de communication, CJ a diffusé **193 pièces médiatiques**, dont **119 sur internet (62 %)**, **27 dans la presse écrite (14 %)**, **31 à la télévision (16 %)** et **16 à la radio (8 %)**. CJ a également mené au moins **239 rencontres** avec les autorités et partenaires, soit une moyenne de 19 par mois.

Concernant la sensibilisation et l'éducation environnementale, **8 868 enfants issus de 31 écoles ont été sensibilisés** sur l'importance de préserver la faune et les forêts pour les générations futures. Par ailleurs, **1 734 adultes des communautés locales ont été informés** sur la législation faunique et sur l'utilité des clôtures électriques mobiles pour protéger les cultures des éléphants, tandis que **400 travailleurs de GAW, SOMIVAB et Rougier ont été formés** sur la protection de la faune et la limitation de l'impact de l'exploitation forestière sur les populations animales.

La volonté politique de gérer durablement la faune sauvage reste forte au Gabon, principal refuge pour les éléphants de forêt et de nombreuses autres espèces. Néanmoins, le conflit homme-éléphant prend une ampleur préoccupante, justifiant le renforcement des activités de CJ sur cette thématique pour soutenir les autorités gabonaises.

Pour 2026, les perspectives sont encourageantes malgré les difficultés financières rencontrées par de nombreuses ONG en 2025.

CJ participera au projet **GUARD Wildlife** développé par l'UNODC, avec le recrutement d'une coordonnatrice régionale chargée des activités au Gabon et en République du Congo. Une collaboration engagée en 2025 avec Global Conservation et Noé au Cameroun devrait se renforcer en 2026.

Enfin, **un accord majeur est attendu au début 2026** entre le ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Climat, chargé du conflit Homme-Faune, Conservation Justice et la Société d'Exploitation du Transgabonais. Ce partenariat visera à lutter durablement contre le commerce illégal de produits issus d'espèces sauvages le long de la ligne ferroviaire de 648 km, en mobilisant des ressources humaines, techniques et logistiques pour intensifier les contrôles et démanteler les réseaux de trafic illégal.